



Frelons nidifiant sous une tuile du toit

Par **cathy**, le **07/05/2012** à **16:09**

Bonjour, rnrnj'ai constaté hier matin que des frelons sont en train de nidifier sous une tuile du toit de l'immeuble où je suis locataire, juste au dessus de la porte menant au balcon, l'agence m'a dit "on s'en charge", mais je ne sais pas qui devra s'acquitter des frais d'intervention, sachant qu'une entreprise spécialisée dans ce genre de travaux nous demanderait la modique somme de 400€...rnrnMerci de me lire et de m'apporter vos éclaircissements éventuels

Par **ponponbleu**, le **08/05/2012** à **22:56**

Bonjour, rnrnEn général ce sont les pompiers qui se chargent de ce travail, mais ils facturent à la personne qui les a appelé. Attention donc car vous êtes locataire. Contactez le syndic s'il est de bonne composition ou votre propriétaire qui se mettra en relation avec le syndic.